

Réalisation du Programme national de développement rural (PNDR) 2007-2013 en Lituanie

Exposé sommaire



EUROPOS ŽEMĖS ŪKIO FONDAS KAIMO PLĖTRAI:
EUROPA INVESTUOJA Į KAIMO VIETOVES



LITUOVOS RESPUBLIKOS
ŽEMĖS ŪKIO MINISTERIJA

UKD 338.2:36 (474.5)

Li 239

Le présent exposé donne un aperçu des travaux effectués pour la réalisation
du Programme national de développement rural (PNDR)
2007–2013 en Lituanie.

L'exposé est illustré par des photos de Česlovas Skaržinskas
et des archives du Ministère de l'agriculture.

Rédacteur : Česlovas Skaržinskas

Designer : Birutė Vilutienė

Rédactrice de la version lituanienne : Jolanta Niaurienė

ISBN 978-609-95341-7-6
Vilnius, 2012

© Ministère de l'agriculture de la RL
© UAB „Gimtinės šaltinis“

Réalisation du Programme national de développement rural (PNDR) 2007–2013 en Lituanie Exposé sommaire

Une réalisation réussie du Programme national de développement rural 2007–2013 (ci-après « Programme ») en Lituanie est en cours. Environ 770 000 demandes d'aide ont été enregistrées, le montant d'aide demandée représente 8,5 milliards de litas, le montant d'aide accordée représente presque 6,3 milliards de litas et 4,6 milliards de litas sont déjà versés, ce qui représente 58 %

Durant la période de la mise en œuvre du Programme lituanien de développement rural 2007–2013, environ 770 000 demandes d'aide ont été enregistrées au montant total demandé de 8,5 milliards de litas. Le montant approuvé plafonne à 6,3 milliards de litas, la somme versée : 4,6 milliards de litas.



de toutes les finances prévues pour le programme (la somme prévue pour la réalisation complète du PNDR 2007–2013 : 7,896 milliards de litas). Les décisions gouvernementales et la concertation entre les institutions (par exemple, un échange accéléré des données entre l'Agence Nationale de services et de paiement et l'Inspection Nationale des Impôts concernant l'endettement des demandeurs au budget national), la diligence des partenaires sociaux, l'ouverture aux innovations ont concouru à la réalisation du Programme. Parmi les innovations les plus appréciées on voit la création de petits marchés où les petits agriculteurs et artisans peuvent vendre les produits qu'ils cultivent ou transforment.

La procédure de demande d'aide simplifiée a élargit les possibilités d'accès au soutien. Les demandeurs d'une aide ne dépassant pas 150 000 litas ont profité d'une procédure plus simple : un formulaire simplifié contient le plan de développement, le demandeur n'est plus obligé à signer une convention (la décision de lui accorder l'aide lui confère ce statut), la période d'évalua-



Parmi les innovations les plus appréciées on voit la création de petits marchés où les petits agriculteurs et artisans peuvent vendre leurs produits cultivés ou transformés.



L'effet de la mise en oeuvre de la procédure simplifiée est visible : dans le cadre de la mesure « Modernisation des exploitations agricoles » 8 758 demandes d'aide pour 805,59 millions de litas ont été enregistrées.

tion des demandes de concours et celles de paiement est raccourcie, les deux demandes peuvent être déposées en même temps. Le résultat de la mise en oeuvre de la procédure simplifiée est visible : 8 758 demandes pour la « Modernisation des exploitations agricoles » prétendant à une aide de 805,59 millions de litas ont été enregistrées. Au total, 9 522 demandes pour une aide de 902,71 millions de litas ont été enregistrées.

L'intensité de soutien a été augmentée pour certaines mesures du Programme (par exemple, le taux d'intensité a été augmentée de 10 % pour les



Le plan-type de développement est élaboré pour les mesures d'investissement, ainsi que les formulaires-type de demande d'aide et du plan de développement dans le cadre de la mesure « Aide à l'installation des jeunes agriculteurs » qui peuvent être remplis on-line.

exploitations laitières et les demandeurs, prétendant au soutien dans le cadre de la mesure « Modernisation des exploitations agricoles »).

Certaines facilités liées à la spécificité des mesures sont prévues pour les demandeurs (par exemple, dans la mesure « Modernisation des exploitations agricoles » sont éligibles les personnes sans formation professionnelle agricole, cependant elles doivent apporter les garanties nécessaires d'une pratique dans les activités agricoles pendant 2 ans au moins, ces personnes peuvent transformer leurs produits agricoles dans leurs exploitations), **certaines prescriptions sont supprimées** (par exemple, dans le cadre de la mesure « Modernisation des exploitations agricoles », il suffit que le demandeur détienne

un quota conforme à la capacité actuelle de production, tandis qu'auparavant il fallait détenir un quota de lait conforme à la capacité prévue dans le plan), **un formulaire-type de plan de développement** d'investissements a été élaboré, ainsi que les formulaires-type de demande d'aide et de plan de développement dans la mesure « Aide à l'installation des jeunes agriculteurs » qui peuvent être remplis on-line.

Une possibilité est ouverte à prendre un emprunt tant auprès des institutions de crédit qu'auprès des personnes morales ou physiques.

Le programme soutient les producteurs du lait qui coopèrent pour la construction d'un centre moderne de traitement du lait. Pour augmenter la compétitivité dans le secteur laitier en Lituanie et pour soutenir les revenus des producteurs du lait, des conditions favorables sont créées et une aide de plus de 50 millions de litas a été octroyée aux coopératives laitières pour la construction et l'équipement des centres laitiers modernes.

Afin d'augmenter la diffusion du soutien et de réduire les problèmes qui se posaient pendant la crise économique, en 2009 on a procédé à la mise en œuvre **d'une nouvelle mesure d'ingénierie financière – un Fonds de crédits**. Ce Fonds accordait des crédits à taux bonifié dans le cadre de 2 mesures : « Modernisation des exploitations agricoles » et « Transformation et l'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles ». Au cours de la mise en œuvre de cette mesure d'ingénierie financière, environ 500 crédits à taux bonifiés pour une somme de 135 millions de litas ont été accordés aux exploitants agricoles. Après le changement de la situation économique le retour de fonds permet les utiliser pour des nouveaux investissements dans le cadre du Programme de soutien.

- **Au cours des dernières années (2011–2012), les mesures de l'axe 3 du Programme national de développement rural 2007–2013 (ci-après « Programme ») ont connu une grande popularité ; ce sont des mesures concernant la diversification de l'économie rurale (« Diversification vers des activités non agricoles », « Aide à la création et au développement des micro-entreprises en vue de promouvoir l'en-**

trepreneuriat» et « Promotion des activités touristiques »). Pour la mise en œuvre de ces mesures toutes les ressources prévues pour les années 2007–2013 seront utilisées. Donc, le processus de la mise en œuvre des mesures de l'axe 3 du Programme et leur financement s'accélère.

Les indicateurs de la réalisation de ces mesures sont :

- Dans le cadre de la mesure «**Diversification vers des activités non agricoles**», ont été éligibles les agriculteurs, les habitants exerçant les activités agricoles, les PME et les micro-entreprises qui exploitent un certain terrain et prétendent à diversifier les sources de leur revenu en pratiquant parallèlement une activité non agricole. En 2012, au cours du 2^{ième} trimestre, 147 demandes pour une somme de 73,8 millions de LITAS ont été enregistrées, soit la somme demandée était de 2,3 fois supérieure à celle accordée pour les engagements de l'année 2012. Pour la période 2007–2013, dans le cadre de la mesure «Diversification vers des activités non agricoles», ont été enregistrées 363 demandes pour un montant de 203,3 millions de litas. Jusqu'à la fin du 2^{ième} trimestre, 152 demandes ont été acceptées, la somme de soutien représente 70,3 millions de litas, soit 62 % de toutes les ressources prévues pour cette mesure pendant toute la période du Programme (plusieurs projets sont en cours d'évaluation).
- Dans le cadre de la mesure « **Aide à la création et au développement des micro-entreprises en vue de promouvoir l'entreprene-**

Au cours des dernières années, les mesures de l'axe 3 du Programme national de développement rural 2007–2013 ont connu une grande popularité ; ce sont des mesures concernant la diversification de l'économie rurale.



Dans le cadre de la mesure « Aide à la création et au développement des micro-entreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat », ont été éligibles les habitants ruraux, détenant un certificat de capacité professionnelle ou une licence d'une activité non agricole, ou bien des micro-entreprises nouvelles ou existantes non agricoles.

riat», ont été éligibles les habitants ruraux, détenant un certificat de capacité professionnelle ou une licence d'une activité non agricole, ou bien des micro-entreprises nouvelles ou existantes non agricoles. Suite au dernier appel (du 3 octobre au 12 novembre 2011) 491 demandes pour 226,7 millions de litas ont été reçues, soit la somme de soutien demandé était 1,8 fois de celle prévue pour les engagements de 2011. Au total pour la période 2007–2013, dans le cadre de la mesure «Aide à la création et au développement des micro-entreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat», 1114 demandes pour une aide de



Dans le cadre de la mesure «Promotion des activités touristiques», ont été éligibles les habitants ruraux et les agriculteurs, exerçant ou prétendant à exercer l'agritourisme.

752,0 millions de litas ont été déposées. Jusqu'à la fin du 2^{ème} trimestre, 338 demandes pour un montant de 278,8 millions de litas ont été sélectionnées, ce qui représente 68 % de toutes les ressources prévues pour cette mesure pendant toute la période du Programme (plusieurs projets sont en cours d'évaluation). Il est à noter que le nombre des demandes acceptées dans le cadre de la mesure «Aide à la création et au développement des micro-entreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat» est le plus grand par rapport aux autres mesures de l'axe 3 du Programme.

- Dans le cadre de la mesure «Promotion des activités touristiques», ont été éligibles les habitants ruraux et les agriculteurs, exerçant ou prétendant à exercer l'agritourisme. En 2012, au cours du 2^{ième} trimestre, 103 demandes pour une somme de 53 millions de litas ont été enregistrées. Pendant la période 2007–2013, dans le cadre de la mesure «Promotion des activités touristiques», ont été enregistrées 550 demandes pour un montant de 225,6 millions de litas. Jusqu'à la fin du 2^{ième} trimestre, 260 demandes ont été sélectionnées, la somme de soutien représente 104,8 millions de litas, soit 65 % de toutes les ressources prévues pour cette mesure pendant toute la période du Programme (plusieurs projets sont en cours d'évaluation).

- **L'intensité est augmentée pour certaines mesures du Programme** (par ex., pour les mesures de l'Axe 3 « Diversification vers des activités non agricoles », « Aide à la création et au développement des micro-entreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat » et « Promotion des activités touristiques » le taux d'intensité est porté de 50 % à 65 % et jusqu'à 75 % pour les projets concernant la promotion des métiers artisanaux traditionnels.

- Les habitants ruraux dans le cadre des mesures « Diversification vers des activités non agricoles » et « Aide à la création et au développement des micro-entreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat » ainsi que les prétendants au soutien dans le cadre de la mesure «Promotion des activités touristiques», objectif 2, **la limite maxi de d'éligibilité est portée de 138 112 litas à 207 168 litas.**

- En application du régime d'aide temporaire approuvé en 2009 par la Commission Européenne, dans le cadre des mesures de l'Axe 3 « **Diversification vers des activités non agricoles** » et « **Aide à la création et au développement des micro-entreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat** », le montant maxi d'une aide publique octroyé à

une demande soumise à partir du mois de mars 2010 au 31 décembre 2010 était portée de 690 560 litas à 1 726 400 litas. Ce qui a sensiblement encouragé la réalisation de ces mesures.

- Dès 2009, dans le cadre des mesures de l'Axe 3 du Programme, les prétendants peuvent bénéficier **d'une procédure simplifiée** (si la somme demandée ne dépasse pas 260 000 litas pour un projet concernant « Diversification vers des activités non agricoles » et « Aide à la création et au développement des micro-entreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat », et 150 000 litas pour un projet concernant « Promotion des activités touristiques »). **Une procédure simplifiée d'octroi d'une aide publique plus attractive a été élaborée** : un formulaire simplifié contient le plan de développement intégré, le demandeur n'est plus obligé à signer une convention (la décision de lui accorder l'aide lui confère ce statut), la période d'évaluation des demandes d'aide et de paiement est raccourcie, les deux demandes peuvent être déposées en même temps.
- Dans le cadre de l'axe 3 du Programme « Diversification vers des activités non agricoles », éligibles sont tant les micro-entreprises que les PME exerçant une activité agricole.
- Dans le cadre de l'axe 3 du Programme « Diversification vers des activités non agricoles » et « Aide à la création et au développement des micro-entreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat », des listes précises et exhaustives des activités éligibles et non éligibles sont dressées, ces listes remplaçant l'ancienne liste des activités éligibles qui était assez approximative ont incité les agriculteurs à s'intéresser plus activement aux possibilités de développer les activités concrètes.

- L'apparition des listes plus exhaustives des activités **éligibles a ouvert une possibilité d'accès plus large au soutien**, dans le cadre des mesures « Diversification vers des activités non agricoles » et « Aide à la création et au développement des micro-entreprises en vue de promouvoir l'entreprenariat », **pour l'acquisition d'un équipement nécessaire pour la commercialisation spécialisée de produits locaux de petits commerçants dans les agglomérations rurales ou sur des petits marchés stationnaires ou mobiles.**

- Dans le cadre de la mesure « Promotion des activités touristiques » une attention a été portée aux prétendants qui exercent réellement les activités agricoles et ont intention à y intéresser les touristes, ce qui permettrait de préserver la spécificité de cette activité et de ces services en Lituanie. La procédure d'octroi du soutien à la « Promotion des activités touristiques » est appliquée de manière que l'aide n'est accédée qu'aux agriculteurs actifs.

- Les opérations de la mesure de l'Axe 3 « Amélioration de la qualité de la vie en milieu rural » se déroulent bien (mise en œuvre par tranches) :

- dans le cadre de la mesure « Amélioration de la qualité de la vie en milieu rural », en 2007–2011 ont été enregistrés 364 dossiers d'offre, dont 248 projets ont été sélectionnés et 57 projets mis de réserve. Le montant des demandes d'aide enregistrées en 2007–2011 (243 demandes) représentait 74 % de toute la somme prévue pour la période de programmation et le montant d'aide demandée pour les projets de réserve plafonnait à 109 %. **En 2012, un appel supplémentaire d'offres a été ouvert** aux municipalités qui n'avaient pas épuisé la limite de ressources qui leur avaient été octroyées pour la réalisation par tran-

Une procédure simplifiée d'octroi d'une aide publique plus attractive a été élaborée : un formulaire simplifié contient le plan de développement intégré, le demandeur n'est plus obligé à signer une convention.



En 2012, un appel supplémentaire d'offres a été ouvert aux municipalités qui n'avaient pas épuisé la limite de ressources qui leur avaient été octroyées pour la réalisation par tranches des opérations de la mesure « Amélioration de la qualité de vie en milieu rural ».

ches des opérations de la mesure « Amélioration de la qualité de vie en milieu rural ». On s'attend que, suite à cet appel, les municipalités réaliseront tous les investissements qui leur sont réservés (« paniers de financement ») ;

- à partir de l'ouverture du Programme et jusqu'au **28 août 2012, 226 conventions d'aide pour un montant de 107,4 millions de litas ont été signées, 57,1 millions de litas sont déjà versés au titre de soutien;**
- il est à noter que, par rapport à l'année 2010, en 2011 la mise en oeuvre de la mesure a pris son élan et plusieurs indicateurs sont assez élevés, et compte tenu de la rapidité des versements, de l'activité des demandeurs et des exécutants des projets, on peut s'attendre que les sommes octroyées seront entièrement utilisées.

- **En 2012, on a procédé à la mise en oeuvre par tranches de l'opération « Remplacement des toitures en amiante » dans la mesure « Amélioration de la qualité de vie en milieu rural » :**

- dans le Programme pour cette opération il a été prévu 60 millions de litas. L'appel de demandes a été lancé le 16 janvier et s'est terminé le 30 mars 2012. 8 039 demandes d'aide pour 50,4 millions de litas ont été enregistrées, dont 7 724 pour un montant de 48,4 millions de litas ont été reconnues éligibles.
- le coût moyen demandé pour le remplacement de toiture en amiante était de 6 268 litas. Parmi les nouveaux matériaux préférés : panneaux métalliques imitant la tuile traditionnelle et panneaux profilés en acier ;
- selon les données du 28 août 2012, 3,9 millions de litas ont été versés au titre d'aide. Les habitants des régions de Kaunas, Šiauliai et Telšiai sont les plus actifs dans cette opération.



En 2012, on a procédé à la mise en œuvre par tranches de l'opération «Remplacement des toitures en amiante» dans la mesure « Amélioration de la qualité de vie en milieu rural ». Les habitants des régions de Kaunas, Šiauliai et Telšiai sont les plus actifs dans cette opération.

- **Le Réseau rural lituanien (ci-après « Réseau ») est établi pour réunir toutes les institutions et organisations prenant part au processus de développement rural (867 membres) :**
 - Conformément au plan annuel d'action du Réseau ses membres bénéficient d'une aide pour la réalisation de leurs projets liés à la mise en œuvre du Programme au niveau de développement rural, formation et information des acteurs économiques dans les domaines d'agriculture,



Les membres du Réseau rural lituanien bénéficient d'une aide pour la réalisation des projets portant sur la mise en œuvre du Programme, le développement rural, la formation et l'information dans les domaines d'agriculture, la diffusion de bonnes pratiques, l'échange d'expérience et du savoir-faire au niveau interrégional et transnational.

amélioration de la qualité de la production et des produits agricoles, diffusion de bonnes pratiques, échange de l'expérience et du savoir-faire au niveau interrégional et transnational. À partir de l'année 2009, 935 demandes d'aide pour plus de 19 millions de litas ont été acceptées, la somme versée est supérieure à 9,5 millions de litas.

- le Réseau a bâti son site web : www.kaimotinklas.lt. Il sert à la communication entre les membres du Réseau, la diffusion des données, l'information du public, l'animation de la coopération interrégionale et transnationale.

Le Réseau rural lituanien est établi pour réunir toutes les institutions et organisations prenant part au processus de développement rural.

- **Programme national de développement rural 2007–2013 - Axe « Mise en œuvre de la méthode LEADER »-Mesure « Mise en œuvre de la stratégie de développement locale » en Lituanie:**

- au 6 décembre 2010 ont été approuvées toutes les stratégies de développement locales (51) pour leur mise en œuvre par les groupes d'action locale (ci-après « GAL ») ;
- dans le cadre des stratégies locales approuvées, les appels d'offre ont été lancés (tous les GAL y ont participé dans divers districts de Lituanie) ;
- jusqu'au 1er septembre 2012, les GAL ont reçu 2 052 projets locaux (soumis par les collectivités locales, ONG, municipalités, entrepreneurs,...) ;
- 1 188 conventions d'aide ont été signées avec les entrepreneurs pour l'exécution des projets locaux pour un montant de 158 millions de litas.

- **PAxe 4 « Mise en œuvre de la méthode LEADER »-Mesure «Coopération interrégionale et transnationale» :**

- «Coopération interrégionale et transnationale» est une nouvelle mesure dans l'Axe 4 du Programme, jusqu'ici les GAL n'avaient ni de ressources financières, ni d'expérience pour sa mise en oeuvre. Actuellement, 14,4 millions de litas sont alloués à cette fin.

*La création des centres
du patrimoine a été
soutenue dans 20
municipalités.*



- Compte tenu que la mise en œuvre des idées et des projets de coopération demandent beaucoup de temps, ces opérations doivent être bien coordonnées entre différents acteurs des GAL, ils doivent répondre aux objectifs de leurs stratégies, aux dispositions des programmes de développement rural de différents pays, de plus, des barrières linguistiques existent. Une procédure de réception continue des demandes, accompagnée de projets de coopération des GAL a été créée ;
- l'enregistrement des projets de coopération a été ouvert le 1er avril 2010, cependant le processus n'a pris élan qu'en 2012 (en 2010 : 1 projet, en 2011 : 8 projets). Jusqu'au 1 septembre 2012, l'Agence Nationale

de services et de paiements a enregistré 29 projets de coopération des GAL (10 projets de coopération interrégionale, entre les GAL lituaniens, et 20 projets de coopération transnationale) pour un montant de 4,9 millions de litas.

• Le Patrimoine national

- **Un système de certification des objets du patrimoine national a été créé.** Le processus a démarré et plus de 1500 articles traditionnels, produits par 450 artisans du patrimoine, ont été certifiés.
- **Un site web www.tautinispaveldas.lt a été créé,** il est activement fréquenté, car il diffuse une information utile sur les produits de patrimoine national (actes juridiques, articles certifiés, événements,...).
- **Une carte de géographie électronique des artisans du patrimoine national a été élaborée.** Son objectif consiste en diffusion d'une information fiable sur les artisans du patrimoine et leurs produits.
- **Les artisans du patrimoine certifiés** sont invités à participer aux expositions et dans les autres événements.
- Dans le cadre du Programme 2007–2013-mesure «Amélioration de la qualité de vie en milieu rural»-dispositif «Création et/ou développement des centres patrimoniaux », **la création des centres du patrimoine a été soutenue dans 20 municipalités.** Pour la mise en œuvre de cette opération par tranches, une aide de 13,81 millions de litas a été allouée.

Un système de certification des objets du patrimoine national a été créé. ”

” *Un site web www.tautinispaveldas.lt a été créé.*



Un système de certification des objets du patrimoine national a été créé. Le processus a démarré et plus de 1500 articles traditionnels, produits par 450 artisans du patrimoine, ont été certifiés.

- Le Programme de conservation des produits du patrimoine national, de son marché et de sa mise en valeur 2012–2020 a été approuvé.

Une carte de géographie électronique des artisans du patrimoine national a été élaborée. Son objectif consiste en diffusion d'une information fiable sur les artisans du patrimoine et leurs produits.



Les agriculteurs du pays, qui élèvent le bétail et la volaille d'anciennes espèces locales, bénéficient d'un soutien dans le cadre de la mesure „Paiements agro-environnementaux“, dispositif de „Conservation des espèces locales lituaniennes d'animaux et d'oiseaux domestiques menacées de disparition“.

Édition : UAB « Gimtinės šaltinis », Vilnius

E-mail : direktorius@gimtinessaltinis.lt

Site web : www.gimtinessaltinis.lt

Tirage : 10 000 ex.

Imprimerie : UAB « Spaudos praktika »

Chemijos g. 29, LT-51333 Kaunas

**Pour une information plus détaillée
sur le Programme National de Développement Rural
2007–2013 en Lituanie voir:**

Ministère de l'agriculture de la République de Lituanie,
www.zum.lt

Agence Nationale de services et de paiement
auprès du Ministère de l'agriculture,
www.nma.lt

